

Canada
Province de Québec
Municipalité de Grosses-Roches

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Le conseil municipal de Grosses-Roches lors de la séance du 5 juin 2017, tenue à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches (salle du Club des 50 ans et Plus) à 19h30 adoptera le règlement numéro 330 sur le Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Grosses-Roches.

Le présent code poursuit les buts suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. S'assurer de l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal du 122, rue de la Mer à Grosses-Roches durant les heures de bureau.

Donné à Grosses-Roches, ce 2e jour de mai 2017.

Linda Imbeault

Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière